Département du Bas-Rhin

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

Accusé de réception en préfecture
067-200067783-20200206-200206D01E-DE
Date de télétransmission : 10/02/2020
Date de réception préfecture : 10/02/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 février 2020

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 51+ 3 Pouvoirs
suppléants : 4

Secrétaire de séance : M. F. SCHEYDER

Sous la présidence de : M. J. ADAM

PRESENTS : Mmes J. LEONHART, L. JOST-LIENHARD, M. A. JANUS, Mme R. ROTH, MM. P. MICHEL, M. RIEHL, A. MEISS, Mme L. MEHL, MM. D. ETTER, D. BASTIAN, Mme N. CARMAUX, MM. J. ADAM, D. OSTER, D. FOLLENIUS, G. REUTENAUER, Mme J. SCHNEPP, M. J.M. KRENER, Mme A. STUCKI, M. C. REIMANN, Mmes L.L. MOREY, E. BECK, MM. F. SCHEYDER, J.M. MATTER, P. DIETLER, Mme N. HOLDERITH-WEISS, MM. J.G. STOLLE, F. GERBER, A. DANNER, R. SCHMITT, D. BURRUS, J.M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURRMEYER-ROESS, MM. T. SCHINI, R. MULLER, R. HELMSTETTER - suppléant -, D. HOLZSCHERER, G. KLICKI, J.L. SCHEER, P. HERRMANN, J.L. RINIE, B. KRIEGER, E. JACKY - suppléant - , A. SPAEDIG, Mme F. BOURJAT, MM. C. REUTENAUER - suppléant -, R. LETSCHER, R. KOENIG, Mme L. CLEISS, MM. J.G. BALTZER - suppléant - , M. RUCH, R. HARRER, P. DHAINAUT, S. CUNRATH, C. KAMMERER.

EXCUSES : Mme D. HAMM - Pouvoir à Mme L. MEHL , M. M. MEYER - Pouvoir à M. A. JANUS -, Mme A. LEIPP - Pouvoir à M. D. BURRUS -, MM. J.C. BERRON, R. KISTER.

## Délibération 1.E : Abrogation de la carte communale de Lohr

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.163-6 et L.163-7 ;

**Vu** le code général des collectivités territoriale et notamment son article L.5211-57 ;

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 21/09/2010 portant approbation de la carte communale de Lohr ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 17/12/2010 portant approbation de la carte communale de Lohr ;

**Vu** la délibération n°1A de ce jour d'approbation du PLUi du Pays de La Petite Pierre ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de Lohr en date du 17/12/2019 donnant un avis favorable à l'abrogation de la carte communale par le Conseil Communautaire ;

**Vu** l'arrêté communautaire en date du 18/09/2019 prescrivant l'enquête publique unique relative à l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal du Pays de La Petite Pierre et à l'abrogation des cartes communales des communes d'Erckartswiller, Frohmuhl, Hinsbourg, Lohr, Petersbach, Puberg, Rosteig, Sparsbach, Struth, Tieffenbach ;

**Vu** le dossier d'enquête publique ainsi que le rapport et les conclusions de la commission d'enquête sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal du Pays de La Petite Pierre et sur l'abrogation des cartes communales ;

**Le Conseil, après en avoir délibéré, décide**

*** d'ABROGER** la carte communale de Lohr ;

*** de SOLLICITER** l'abrogation de la carte communale de Lohr par le Préfet du Bas-Rhin ;

*** de PRECISER** que la présente délibération

- sera transmise à :
  - Monsieur le Préfet du Bas-Rhin ;
  - Monsieur le Maire de la Commune de Lohr ;
- fera l'objet
  - d'un affichage au siège de la Communauté de communes et à la Mairie de Lohr durant un mois ;
  - d'une mention dans le journal : « Les Dernières Nouvelles d'Alsace » ;
  - d'une publication au recueil des actes administratifs de la Communauté de Communes.

**Certifié exécutoire**

**Pour extrait conforme,**
**Le Président**